

**PROCEDURE ADMINISTRATIVE A SUIVRE POUR L'AIDE AU
« SOUTIEN A L'IDENTIFICATION ET AU SUIVI DU CHEPTEL
BOVIN »**

Pour prétendre au bénéfice de la mesure, il vous faut suivre la démarche suivante :

Étape 1

CONSTITUTION DU DOSSIER

*1/ Vous devrez compléter la demande d'agrément, ainsi que l'effectif cheptel, daté et signé.
2/ Les documents remplis ainsi que ceux demandés, doivent être retournés à l'adresse
suivante ou par mail:*

**DAVAR-SAR BP M2 – 98 849 - Nouméa Cedex
Courriel : davar.sar@gouv.nc**

Étape 2

ETUDE DE LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER



**ATTENTION
SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET
VOTRE DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE !**

Étape 3

AGREMENT ENTRE LA DAVAR ET VOUS

*A la signature de l'arrêté d'agrément vous recevrez une notification d'agrément pour votre
exploitation*

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la DAVAR aux numéros suivants :

25.51.41 / 25.51.44

Courriel : davar.sar@gouv.nc